STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 5 juin 2013

LE GOUVERNEUR CUOMO PROMULGUE LA LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU JEU DANS LE NORD DE NEW YORK

Le Gouverneur de l'État de New York M. Andrew M. Cuomo a promulgué la Loi sur le développement économique du jeu dans le nord de New York (Upstate NY Gaming Economic Development Act), laquelle établit stations-destinations de jeu dans le nord de l'État et stimule le tourisme et le développement économique dans la région.

Pour consulter le rapport, visitez le www.governor.ny.gov/assets/documents/UpstateNYGamingEconomicDevelopmentAct.pdf.

Voici un résumé des dispositions du projet de loi :

Emplacement des centres de villégiature :

• La législation autorise trois centres de villégiature de l'État de New York à améliorer le développement touristique. Les centres de villégiature seront choisis sur le mérite par la commission sur le jeu ou un conseil à part sélectionné par la commission.

• Le nord de l'État est divisé en six régions, lesquelles consistent en grande partie en ce qui suit : (1) Vallée de l'Hudson – région des Catskill – (2) le district de la capitale – région de Saratoga, (3) le North Country, (4) le centre de New York, (5) l'est du Southern Tier et (6) l'ouest de New York. L'exclusivité géographique des tribus ayant des ententes en règle avec l'État sera respectée. Aucune station-destination ne sera autorisée dans le North Country et dans le centre de New York. Si la nation amérindienne des Sénécas n'a pas d'entente en règle, la région de l'ouest ne pourra pas faire de soumission pour l'obtention d'une station-destination. Il ne peut y avoir qu'un seul centre de villégiature par région.

• Aucune station-destination ne sera autorisée dans la ville de New York, et aucune station-destination ne sera située dans le sud de l'État jusqu'à un minimum de cinq ans après l'ouverture de la première station-destination du nord.

Réglementation :

• Le conseil ou la commission déterminera le montant minimal requis en dépenses en capitaux pour une station-destination posant sa candidature dans chaque région. Les frais de licence seront d'un minimum de 50 millions de dollars. Le taux d'impôt sera de 25 % sur le revenu brut sur le jeu, et les candidats pourront négocier des paiements de frais accrus avec le conseil pour augmenter les recettes globales de l'État.

• Le conseil ou la commission devra évaluer les demandes des stations-destinations selon des critères spécifiques. 65 % pour cent de la décision sur le site d'une station-destination sera basé sur des facteurs propres à l'activité économique et au développement des affaires, 20 % sur les répercussions locales et les facteurs du choix de site, tout particulièrement l'appui local à la station-destination, et 15 % sur la main-d'œuvre et autres facteurs sociaux globaux.

• Les stations-destinations et toutes les industries de service associées seront strictement et entièrement réglementées par la commission sur le jeu de l'État. L'âge minimum pour jouer dans les trois stations-destinations sera de 21 ans, et il sera interdit d'y fumer.

Convention collective :

• Les conventions collectives seront incluses lors du processus d'autorisation des stations-destinations, et la loi donnera l'occasion aux entreprises appartenant à des femmes ou à des minorités de participer à part entière à l'industrie des stations-destinations.

Recettes fiscales et sur le jeu pour l'État et les localités :

• 10 % des recettes fiscales sera séparé à parts égales entre la municipalité et le comté d'accueil. 10 % des recettes fiscales de l'État iront aux autres comtés de la région où se trouve la station-destination afin de fournir une aide fiscale et de l'aide en matière d'éducation. 80 % des recettes de l'État sera utilisé dans l'ensemble de l'État pour l'éducation primaire et secondaire. L'aide à l'éducation sera cumulative et ne comptera pas dans la formule sur l'éducation existant déjà dans l'État.

• Si le référendum sur le jeu est accepté, 10 % du revenu net sur le jeu retenu par l'État auprès des installations de jeu des Amérindiens sera distribué dans les comtés de chaque zone d'exclusivité, sous réserve qu'ils ne reçoivent pas une part des recettes sur l'exclusivité d'une autre manière.

Intervention en cas de problèmes de jeu et de tricherie :

• Des fonds pour les problèmes de jeu seront ajoutés par l'imposition de frais annuels de 500 $ sur toutes les machines à sous et table de jeu. Les stations-destinations seront tenues de développer des programmes complets sur le jeu, et la qualité du programme d'un candidat sur les problèmes de jeu aidera à décider de l'emplacement des stations-destinations. Toutes les stations-destinations seront

tenues d'avoir des politiques d'exclusion, et la loi contient des dispositions pour que les individus s'excluent eux-mêmes des stations-destinations.

• De nouvelles catégories de mesures législatives sur les crimes spécifiques au jeu seront ajoutées pour empêcher la tricherie dans les stations-destinations. Les cafés de jeu en ligne seront spécifiquement criminalisés.

Empêcher la corruption :

• Les stations-destinations avec licence et les candidats n'auront pas le droit d'apporter de contributions politiques aux élus de l'État, à la Législature de l'État et aux titulaires locaux dans les municipalités et les comtés où sont situées les stations-destinations et où se trouvent les candidats à ces postes.

• Un poste d'inspecteur général sur le jeu de l'État est autorisé pour éviter la corruption au sein de la commission sur le jeu.

Ententes sur le jeu avec les Amérindiens :

• L'entente sur l'installation de la nation Oneida est ratifiée et mise en vigueur.

• Deux autres installations de terminaux de loterie vidéo dans l'ouest de New York seront autorisées, mais seulement dans l'éventualité où la nation Sénéca n'est pas en règle.

###

Des informations supplémentaires sont disponibles sur www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418